



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 4 septembre 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **HENNEGRAVE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Pouvoirs : M. **DEBIAIS** Thierry à M. LUTEAU Jean-Claude.

Était excusé : M. **BLAIN** Peter

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

Date de convocation : le 29 août 2025	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Affiché en mairie : le 29 août 2025	Nombre de conseillers présents : 10
	Nombre de votants : 11
M. FERRON Jean-Marie a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DECISION DU MAIRE

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n° DEC-01-2025 : Prolongation des dispositions temporaires sur le bail commercial (Délibération 2025-12) pour le local situé 13 rue de Guerding

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-39 (04/09)

AT 86 : renouvellement de la convention d'adhésion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération annuelle de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne portant sur la tarification des adhésions et des services proposés ;

Vu le projet de la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ainsi que ses nouvelles conditions générales ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 2025-40 (04/09)

CCVG : Transfert du gymnase de Saint Savin ; approbation du rapport de la CLECT du 25 juin 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 25 juin 2025, relatif au transfert du gymnase de Saint Savin.

M. le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide le rapport de la CLECT relatif au transfert du gymnase de Saint Savin.

N° 2025-41 (04/09)

Gîtes : actualisation des tarifs de location et renouvellement pour 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux gîtes sont classés « Gîte de France » l'échéance pour le renouvellement arrive à son terme.

Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement pour 2026 et demande de voter les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Tarifs de location (charges comprises) pour 7 nuits	Gîte du Séchoir	Gîte du Fournil
Très Haute saison et Haute saison	460.00 €	260.00 €
Moyenne saison et Basse saison	410.00 €	230.00 €
Vacances scolaires (or Haute saison)	410.00 €	230.00 €
Forfait ménage Particulier (tarif pour 2 semaines consécutives maximum)	90.00 €	65.00 €
Forfait ménage Entreprise (tarif pour 2 semaines consécutives puis 1/2 tarif par semaine supplémentaire)	110.00 €	80.00 €
Location linge de lit – toilette	50.00 €	35.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ accepte le renouvellement de l'adhésion Gîte de France pour l'année 2026,
- ✓ accepte les tarifs tels que présenté ci-dessus, et précise qu'au besoin un tarif au prorata temporis sera appliqué par jour de location,
- ✓ autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2025-42 (04/09)

DDT : classement des massifs forestiers classés à risque

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier les feux de forêt et de végétation.

Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours. Elle prévoit notamment l'identification des aléas incendie dans les "nouveaux territoires de feu" ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants et notamment une actualisation du classement des massifs à risque qui porte à 28 le nombre de massifs classés.

La commune de Bouresse est concernée par le massif du Bois des Cartes.

Dans ce contexte, Monsieur le Préfet, par courrier du 23 juillet 2025, sollicite l'avis du conseil municipal sur l'actualisation des massifs forestiers classés à risque d'incendie du département de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ donne un avis favorable à la mise à jour des massifs classés à risque tel que demandé par M. le Préfet de la Vienne.

N° 2025-43 (04/09)

SGC : admission en non-valeurs

Sur proposition de Madame le Comptable Public du SGC Sud-Vienne et par dossier numéro 7499401433 arrêté à la date du 12 février 2025,

Considérant que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état présenté,
Considérant l'exposé de M. le Maire qui présente au Conseil Municipal la liste des dettes non recouvrées de 2013 à 2024 pour un montant total de 398,52 €, qui informe le Conseil que la Direction Générale des Finances Publiques nous demande d'admettre en non-valeur tout ou partie de ces dépenses.

L'état présenté peut être synthétisé en catégories de produits et en exercices comptables comme tel :

Exercice	Catégorie de produits	Montant
2024	Cantine	7,40 €
2016	Assainissement	62,22 €
2015	Assainissement	138,15 €
2014	Assainissement	122,66 €
2013	Assainissement	68,09 €
	Total	398,52 €

Il s'agit donc d'une dette de cantine de 7,40 € sur l'année 2024 et de dettes d'assainissement de 391,12 € de 2013 à 2016.

Considérant que la dette de 2024 a été régularisée depuis l'envoi d'un courrier par les services municipaux et la proposition de n'admettre en non-valeur que les titres de 2013 à 2016 soit un montant de 391,12 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide l'admission en non-valeur d'un montant de 391,12€ pour les dettes d'assainissement de 2013 à 2016 ;
- ✓ dit que la refacturation simple de ces frais sera transmise via chorus pro à Eaux de Vienne, compétent en matière d'assainissement ;
- ✓ dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

+ Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

- ✓ Rue des Ecoles : les travaux d'enfouissement de réseaux pour SRD sont en cours en lien avec les travaux de la rue des platanes.
- ✓ Voirie : La peinture de voirie au sol était effacée devant l'école, elle a été refaite en interne. En même temps la peinture des portails et des grilles de l'école a aussi été refaite.



2/ Bâtiments :

- ✓ Projet Charpentier : l'étude de faisabilité du cabinet d'Hélène Lemaître a été réceptionné en juillet pour un montant des travaux prévisionnel à 630 000 €HT. Une réunion de présentation et de discussions sera fixée courant octobre. M. le maire tient à souligner en amont que la conjoncture actuelle n'est pas des plus sereines pour envisager des travaux aussi conséquents avec des financements bien incertains. Il est probable que ce projet reste en suspend et n'entre pas tout de suite en phase « réalisation ».
- ✓ Boulangerie : M. le Maire transmet les dernières informations sur liquidation judiciaire de la Société « Aux Douceurs de Bouresse » et sur les difficultés rencontrées pour récupérer l'usage des locaux dans leurs intégralités. M. le Maire a pris l'attache du service juridique de l'AT 86 pour l'aider dans cette affaire.

- ✓ Snack : suite à une inondation de la cave (panne de la pompe) en début d'année, le chauffe-eau a été changé le 1^{er} septembre. Les éléments du dossier « sinistre » ont été transmis à notre assureur.
- ✓ Logements sociaux : la fin de travaux approche. Il ne reste que l'achat et l'installation de la cuisine.

3/ Espaces publics :

- ✓ Antenne mobile : fin juillet la société Free Mobile nous a transmis les cartes théoriques de couverture en 3G & en 4 G. Ces cartes sont le résultat d'un calcul de prédiction de la propagation des ondes radios pour le site retenu. Les travaux d'installation de l'antenne relais sont programmés de fin septembre à début novembre.
- ✓ Abattage d'arbres : En juillet, plusieurs interventions ont eu lieu afin d'égaler et entretenir des voies (Rue des Vignes, la Miettrie). Ces opérations ont été menées avec la location d'un camion-nacelle ; il a aussi pu être refixé les grillages de clôture du stade et réparé son éclairage.
- ✓ Parcelle C 569 (rue des Ecoles) : l'intervention des professionnels est fixée le 29 et 30 septembre (abattage, débardage, câblage et façonnage)
- ✓ Transport scolaire : suite à la demande de familles, la création d'arrêt de bus sur le secteur de « La Miettrie » a été validé par le service des transports scolaires de la région.
- ✓ Aire de Jeux : fin juillet une demande d'intervention en SAV a été transmise à Kaso Jeux pour usure anormale et montage non conforme d'une pièce de la structure nid d'oiseau.

4/ Jeunesse Animation :

- ✓ Ecole : Présent sur place pour accueillir tout le monde, M. le maire informe que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Nous comptons un effectif de 47 enfants répartis en 2 classes. La réunion de rentrée est fixée au mardi 9 septembre. La commune y sera représentée afin d'exposer les nouveautés concernant le périscolaire (sortie de classe à 16h avec garderie, encadrement prévus et renfort possible)
- ✓ TPC : suite au passage du TPC le 29 août dernier, il convient d'en faire le bilan : bon déroulement dans l'ensemble avec quelques incohérences entre les demandes faites par les organisateurs et la mise en œuvre contradictoire de la gendarmerie ; notamment en terme de circulation des véhicules entre la caravane publicitaire et le passage des coureurs. Certains gendarmes ont même autorisé des véhicules (sur une courte distance) à contre sens de la course. Nous adressons nos remerciements aux signaleurs présents sans qui cette épreuve ne pourrait avoir lieu.

5/ Administration et Gestion :

- ✓ Personnel communal : depuis le 1^{er} septembre un de nos agents est en retraite progressive (sujet déjà abordé précédemment) pour 80% de sa durée de travail légale soit 20h hebdo (temps annualisé). L'organisation des services périscolaires a donc été modifiée en conséquence.
- ✓ SGC : après une multitude de mouvements de personnels et notamment Mme Jeamet la responsable en juin dernier, le SGC connaissait quelques difficultés de fonctionnement. M. Patrac vient d'être nommé depuis le 1^{er} septembre et il est accompagné de 3 nouvelles adjointes pour mener à bien sa mission.
- ✓ Elections municipales 2026 : la publication du décret fixant les dates de scrutin a été publié, les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Informations et questions diverses

- ✓ Eglise : après l'intervention de l'entreprise pour reprise des enduits, le nettoyage a été fait par nos agents. Nous avons reçu à cette occasion les remerciements de Mme Bastière et Mme Lavaud, que vous partageons avec vous. Monsieur le maire profite de ce sujet pour informer que la sonorisation a été réparée par le diocèse. Le problème d'évacuation des déchets verts perdure, il convient de trouver une solution.
- ✓ Food Truck : nous avons reçu la proposition d'installation d'un camion pizza par « Pizza Nini » pour passage hebdomadaire. Monsieur le Maire

Tour de tables des conseillers

Agnès Bernard demande ce qu'il s'est passé au niveau de la station d'épuration. M. le Maire informe qu'un accident de la circulation a eu lieu courant juillet et qu'un véhicule a percuté le grillage de la clôture. Eaux de Vienne est venu sur place faire les constations d'usage.

Arnaud Desroche signale que l'alarme incendie dysfonctionne et se déclenche de manière intempestive. M. le Maire précise que suite au passage de la commission de sécurité, l'alarme incendie doit être contrôlée et nous attendons la date de passage du prestataire.

Agenda :

Jeudi 9 Octobre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

Jeudi 6 Novembre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Marie FERRON

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU